

Objet : Analyse de la concession de distribution publique d'électricité sur l'année 2021

Conformément à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Siéml, en tant qu'autorité concédante, assure le contrôle du réseau public de distribution d'électricité exploité par les concessionnaires Enedis et EDF.

Pour rappel, la concession électrique de Maine-et-Loire regroupe toutes les communes du département à l'exception d'Epieds.

L'analyse détaillée de la concession électrique, disponible en annexe du présent rapport, est basée sur le compte rendu d'activité des concessionnaires pour l'année 2021, sur les données brutes complémentaires transmises par Enedis ainsi que sur les observations sur pièces et sur place.

En synthèse et au titre de l'exercice 2021, l'autorité concédante relève et attire l'attention du gestionnaire de réseau sur les éléments ci-dessous.

L'ensemble des graphiques, cartographies et détails concernant cette analyse annuelle sont disponibles sur l'[extranet des élus](#) et seront consultables après délibération du comité syndical sur le site internet du Siéml.

1- LE CONTROLE TECHNIQUE DE LA CONCESSION

Il s'agit d'analyser les principales évolutions de la concession en matière notamment de nombre d'usagers, de suivi des consommations d'énergie, de nombre de producteurs d'énergie renouvelable, de stock de réseaux, de nombre d'incidents et de qualité de fourniture, ainsi que de montants de travaux et d'investissements réalisés tout au long l'année. En synthèse, on peut observer :

- ➔ Une **augmentation continue du nombre d'usagers** (en moyenne + 1 % par an), ainsi qu'un **nombre croissant d'installations de production d'énergie renouvelable** (EnR) sur le territoire, avec maintien de l'activité de raccordement des producteurs malgré la crise sanitaire. Les installations photovoltaïques représentent toujours plus de 99 % des installations de production EnR en nombre (10 872 installations) ; toutefois, les 23 installations éoliennes représentent près de 50 % de la puissance installée totale sur le département. A fin 2021, on peut considérer que la production EnR locale représente 15,5 % de l'énergie injectée sur le réseau.
- ➔ Malgré une baisse des consommations observée depuis 2 années consécutives, l'année 2021 a été marquée par un **retour à la hausse des consommations d'électricité** sur le département (+ 7,7 %) entre 2020 et 2021. Si cette évolution s'explique en partie par la reprise économique post-covid, par la hausse progressive du nombre de clients raccordés à la concession, et par le développement des nouveaux usages, elle ne doit pas faire oublier les **enjeux de sobriété** qui pèsent sur l'ensemble des acteurs locaux.
- ➔ En Maine-et-Loire, les **réseaux sensibles HTA et BT** (aérien nu de faible section, isolation papier, et âgés de plus de 40 ans) sont présents en faible proportion par rapport aux données connues d'autres concessions départementales similaires. Les stocks de ces réseaux ont d'ailleurs tendance à diminuer dans le temps, conformément aux ambitions du schéma directeur des investissements

(SDI) et du premier programme pluriannuel d'investissements (PPI) signés dans le cadre du nouveau contrat de concession de la distribution publique d'électricité.

- Concernant **l'âge des réseaux**, on observe à fin 2021 que la proportion des ouvrages datant de moins de 10 ans est en baisse par rapport aux années précédentes alors que celle des ouvrages datant de plus de 40 ans augmente. Cet indicateur est suivi régulièrement dans les différents exercices de contrôle ; mais rappelons que les âges moyens des réseaux ne peuvent constituer à eux seuls des indicateurs pertinents pour établir une causalité quelconque avec l'état ou le niveau d'accidentologie des réseaux. L'objectif est avant tout d'identifier les éventuelles fragilités du réseau sur lesquelles une vigilance particulière devra être opérée, d'où les analyses de taux d'incidents des ouvrages réalisées chaque année et disponible plus bas dans le rapport. Par ailleurs, Enedis réalise depuis quelques années sur le réseau HTA aérien des opérations de prolongation de vie des ouvrages (PDV), permettant de renouveler de manière très ciblée des portions de réseaux identifiées comme vétustes. La PDV permet ainsi, selon Enedis, de prolonger la durée de vie de l'ouvrage traité de 15 ans au minimum. Pour le Siéml, ces opérations de renouvellement partiel nécessitent un suivi très particulier des réseaux HTA aérien, bien que ceux-ci ne semblent pour le moment pas connaître de dégradation des taux d'incidents.
- **Le réseau HTA et BT aérien nu** est encore particulièrement présent sur la concession malgré son caractère incidentogène. Par exemple, le réseau BT aérien nu en Maine-et-Loire représente plus de 15 % du linéaire BT total, contre environ 8 % en moyenne au niveau national. On note d'ailleurs une concentration de ces typologies de réseaux dans le Segréen et le Baugeois, deux zones d'ores et déjà identifiées dans les programmes pluriannuels d'investissements prioritaires. Une attention particulière sera donc apportée pour suivre les évolutions à la fois de stocks et d'incidents sur ces territoires.
- Le **critère B hors incident exceptionnel (HIX)**, c'est-à-dire le temps de coupure moyen par usager de la concession hors coupure liée à des événements climatiques exceptionnels, est en constante diminution depuis 2016, et se situe en-dessous de la barre des 60 minutes en 2021 (58,8 minutes). A noter que depuis plusieurs années, la principale composante de ce critère B correspond aux coupures liées aux incidents survenus sur le réseau HTA. Pour cette raison, des efforts particuliers de modernisation sont réalisés par Enedis sur ce réseau, en cohérence avec les objectifs du schéma directeur concessif : disposer d'un temps de coupure moyen par usager causé par des incidents inférieur à une heure sur la concession.
- Par ailleurs, les seuils du décret qualité continuent à être respectés en continuité de fourniture comme en tenue de tension. Après des hausses successives lors des trois derniers exercices de contrôle, le **nombre de clients mal alimentés (CMA)** à l'échelle de la concession a diminué entre 2020 et 2021, grâce notamment à une baisse significative en secteur rural (le nombre de de CMA en secteur urbain continue quant à lui à augmenter). Rappelons toutefois que la hausse du nombre de CMA s'explique en partie par la fiabilisation des données remontées par Enedis grâce au déploiement des compteurs Linky et par l'évolution de la méthode d'évaluation et de comptabilisation de ces clients mal alimentés par Enedis. En Maine-et-Loire, on comptabilise ainsi 2 900 clients dits mal alimentés, c'est-à-dire qui connaissent au moins une fois dans l'année une tension BT en dehors des plages de variations réglementaires. Cela correspond à 0,6 % des clients raccordés, soit un taux bien en-deçà du seuil réglementaire de 3 % fixé par le décret qualité.
- Les **taux d'incident des réseaux HTA** sont relativement faibles et inférieurs aux taux moyens nationaux, que ce soit pour les réseaux aériens ou les réseaux souterrains : pour 100 km, on recense 0,4 incident HTA souterrain et 1,5 incident HTA souterrain. Ces taux d'incident illustrent ainsi une relative fiabilité générale des réseaux HTA sur le département, qu'il convient toutefois de suivre dans le temps pour éviter toute dégradation. Pour le réseau BT, on observe également des **taux d'incident BT pour 100 km relativement faibles**, même si les taux d'incident sur le réseau aérien restent nettement supérieurs aux autres taux calculés : pour 100 km, on recense 1,2 incidents BT souterrain, et 5,8 incidents BT aérien. Cela est notamment dû à la composition du linéaire basse tension en Maine-et-Loire : 15 % du réseau aérien est composé de réseau fil nu,

particulièrement sensible et incidentogène. C'est pour cette raison que des ambitions fortes ont été formalisées par Enedis et le Siéml sur cette typologie d'ouvrage particulière au travers du nouveau traité de concession : en zone urbaine, traiter a minima 50 % des réseaux BT aérien nu et 100 % des réseaux BT aérien nu de faibles sections incidentogènes ; et en zone rurale, traiter 100 % des réseaux BT aérien nu. Au global, ces taux d'incidents HTA et BT pour 100 km restent relativement stables malgré les différents événements climatiques qui ont pu être rencontrés sur le département ces dernières années.

2- LE CONTROLE FINANCIER ET COMPTABLE DE LA CONCESSION

- Les **investissements sur les réseaux** sont en légère diminution depuis 2 exercices consécutifs (2020 et 2021) mais connaissent globalement des niveaux relativement stables et conséquents au regard des différentes crises que nous traversons. La part des investissements liée aux raccordements est de plus en plus importante dans le contexte actuel d'urbanisation croissante et de développement des Etats. Depuis 2018, ce poste d'investissements est passé de 13,7 M€ à 19,8 M€ en 2021. Concernant les investissements dits de performance et de modernisation du réseau, ils repartent à la hausse en 2021 après plusieurs années de diminution continue depuis 2016. Cette évolution est probablement en partie permise par la fin du déploiement des compteurs Linky qui offre de nouvelles capacités d'investissements au gestionnaire de réseau Enedis. Le Siéml s'attachera toutefois à suivre ces évolutions et notamment les éventuelles incidences en termes de qualité de la distribution publique d'électricité sur le département.
- Le **taux d'amortissement des ouvrages de la concession continue d'augmenter**, ce qui traduit un vieillissement global des infrastructures. Toutefois, comme vu précédemment, l'âge moyen des réseaux ne peut constituer à lui seul un indicateur pertinent pour établir une causalité quelconque avec l'état ou le niveau d'accidentologie des réseaux. Aussi, cet indicateur est suivi régulièrement mais doit être regardé en lien avec l'analyse technique réalisée ci-dessus.
- En 2021, **la redevance R1** a augmenté de + 1,1 % pour atteindre 1 091 k€. Cette redevance dite de « fonctionnement » couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux clients pour l'utilisation rationnelle de l'électricité, au règlement des litiges entre les clients et le concessionnaire. Concernant **la redevance R2**, elle a quant à elle diminué de 20,7 % entre 2020 et 2021 puisque la redevance 2020 intégrait les dispositions de mise en œuvre du nouveau contrat d'une valeur de 872 k€. A fin 2021, la redevance dite « d'investissement » atteignait **3 827 k€**. Elle représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées par l'autorité concédante et certaines recettes perçues par celle-ci durant l'année N-2.
- Pour mémoire, **le concessionnaire poursuit ses travaux d'amélioration de la localisation des ouvrages**, conformément aux différentes obligations légales et notamment la loi ELAN qui a fait entrer en concession l'intégralité des colonnes montantes du territoire, à l'exception de celles qui ont été revendiquées par les propriétaires, depuis le mois de novembre 2020. Ainsi, après la mise en place d'un suivi individualisé et localisé des compteurs Linky et des transformateurs HTA/BT, Enedis a également engagé des travaux de dénombrement et d'individualisation des ouvrages de branchement, qui ont permis d'aboutir en 2018 à un inventaire détaillé et localisé des compteurs pour les catégories de clients C1-C4 et en 2019 à la finalisation du dénombrement et de la localisation des colonnes montantes électriques. À noter que les travaux d'individualisation et de localisation se poursuivent sur les autres natures de branchements constitués essentiellement par les liaisons réseau, les dérivations individuelles et les disjoncteurs. Leur transcription comptable sera effective dans les comptes d'Enedis de 2022 qui seront restitués dans les CRAC 2022, communiqués aux autorités concédantes en 2023. Les valeurs immobilisées des ouvrages ne faisant pas l'objet d'un suivi individualisé dans le système d'information patrimonial, dont les autres natures de branchements, restent affectées par concession en fonction de clés de répartition.

3- LES PRINCIPALES ANALYSES COMPLÉMENTAIRES

- L'année 2021 a été marquée par la fin du **déploiement du compteur Linky** en Maine-et-Loire. Débuté en 2016, le calendrier prévisionnel a pu être respecté malgré la crise sanitaire et a ainsi permis de poser 419 980 compteurs en 6 ans, soit un taux d'équipement des foyers ligériens de 92 %. Si les premières années du déploiement ont été marquées par quelques contestations voire oppositions à la pose des compteurs, le Siéml tient à féliciter Enedis pour la réussite de ce déploiement industriel, la coopération entreprise pour faciliter l'acceptabilité sociétale d'un tel projet, les permanences organisées pour rencontrer les administrés, et le respect des délais prévisionnels. A noter que la pose se poursuit pour certains derniers compteurs en fonction des opportunités (notamment en cas de remplacement « place pour place » impossible et nécessitant des travaux plus structurants) et en fonction des demandes tardives de certains clients non équipés à ce jour.
- Concernant **les délais d'envoi des devis de raccordement**, le taux de respect de l'envoi de la proposition de raccordement dans le délai de la procédure ou dans le délai demandé par le client pour l'ensemble des raccordements (avec et sans adaptation de réseaux) d'installations de consommation et de production de puissance inférieure ou égale à 36 kVA s'est sensiblement amélioré au niveau national en passant de 83,4 % en 2020 à 90,9 % en 2021. Au niveau de la concession départementale du Siéml, on note également une amélioration en 2021 à la fois pour les raccordements consommateurs et producteurs BT : pour les premiers, le taux de devis envoyés dans les délais passe de 72,8 % en 2020 à 86,1 % en 2021 (avec un délai moyen d'envoi du devis de 12 jours calendaires), tandis que pour les seconds, ce taux passe de 91,7 % à 97,6 % (avec un délai moyen d'envoi du devis de 3 jours calendaires).
- En Maine-et-Loire, le **délai moyen entre l'accord client et la facturation intégrant la réalisation des travaux de raccordement** est en moyenne de 112 jours calendaires (contre 84,9 au niveau national) pour les installations de puissance inférieure ou égale à 36 kVA sans adaptation de réseau, et de 152 jours calendaires (contre 163 au niveau national) pour les installations de puissance inférieure ou égale à 36 kVA avec adaptation de réseau. Compte tenu de ces délais particulièrement importants, diverses rencontres ont été organisées à l'échelle de la région Pays de Loire entre les différents acteurs de la filière pour envisager des pistes d'amélioration collectives. En 2021, 50 recrutements supplémentaires ont été réalisés au sein d'Enedis au niveau de la région Pays de la Loire. Cette dynamique de recrutements sera amplifiée en 2022 et accompagnée d'une contribution plus forte des entreprises locales, en cohérence avec l'ambition affichée par Enedis dans son Plan industriel et humain (PIH) de diviser par deux le délai de raccordement d'ici la fin 2022.
- Depuis la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, et notamment son article 64, **la fin partielle des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE)** – déjà engagée depuis le 1^{er} janvier 2016 pour les consommateurs professionnels ayant une puissance souscrite maximale strictement supérieure à 36 kVA – s'est étendu au 1^{er} janvier 2021 aux « petits sites professionnels », c'est-à-dire aux sites de puissances de soutirage inférieure à 36 kVA, qui emploient 10 personnes ou plus ou dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le bilan annuel excèdent 2 millions d'euros. Selon l'identification menée par EDF, 1,4 million de sites bénéficiant de tarifs réglementés au début de l'année 2020 ne correspondent pas aux critères permettant leur maintien en TRVE après la date butoir du 1^{er} janvier 2021. Ces clients pourront alors se tourner soit vers une offre de bascule du fournisseur historique EDF soit vers une offre de marché d'un fournisseur alternatif. A noter qu'au niveau national, la FNCCR a exprimé à plusieurs reprises son positionnement en faveur d'une sauvegarde des TRVE (communiqué de presse du 26 octobre 2021, publication recommandations face à la crise du prix de l'énergie du 27 juin 2022, motion relative à l'organisation du marché de l'électricité du 19 octobre 2022, et réponse à la consultation publique de la CRE du 22 septembre 2022 relative aux évolutions de la méthode de construction des TRVE). Ces évolutions seront donc particulièrement suivies par le syndicat au cours de l'année 2023.
- Par ailleurs, dans le contexte actuel de crise énergétique, **les tarifs réglementés de vente ont évolué à deux reprises au cours de l'année 2021**, avec une hausse qui s'est limitée au total à

2,1% TTC sur l'année pour les clients particuliers : au 1^{er} février 2021, une hausse de 1,93 % HT pour les clients au tarif bleu résidentiel et une hausse de 3,23 % HT pour les clients au tarif bleu non résidentiel ; au 1^{er} août 2021, une hausse de 1,08 % HT pour les clients au tarif bleu résidentiel et une hausse de 0,84 % HT pour les clients au tarif bleu non résidentiel.

- Conformément aux dispositions du cahier des charges de concession et à la **convention dédiée au programme pluriannuel d'investissement (PPI)** pour la période 2020-2023, un suivi annuel technique et financier du PPI est réalisé chaque année entre le Siéml et Enedis. A fin 2021, on observe que 70 % de l'engagement financier du concessionnaire a déjà été réalisé puisque, sur les zones et programmes prioritaires d'investissements co-définis contractuellement, 6 535 k€ ont été investis en 2020 et 2021 par rapport à l'engagement global de 9 400 k€. Concernant les objectifs techniques, la plupart des items d'investissements connaissent également des rythmes de réalisation satisfaisants (cf. tableau ci-dessous) :

Objet	Ambition SDI 2020-2050	Ambition PPI 2020-2024	Périmètre	Réalisé cumulé	
Renouvellement HTA FS	30 km	3 km	ZP	1,3 km	⚠
Traitement HTA aérien risque bois	50 km	4 km	ZP	3,1 km	✅
Fiabilisation HTA aérien (PDV)	820 km	90 km	ZP	63 km	✅
Renouvellement HTA CPI	120 km	16 km	Concession	13,6 km	✅
Renouvellement BT fils nus (hors FS)	160 km	20 km	ZP	12,6 km	✅
Renouvellement BT FS	130 km	25 km	ZP	9,5 km	⚠
Ajout OMT	/	40 unités	Concession	43 unités	✅
Adaptation réseaux HTA au régime de neutre compensé	16 transfo. HTB/HTA	7 transfo. HTB.HTA	Concession	3 transfo. HTB/HTA	✅

- Dans le cadre de l'application de la convention locale dédiée à la transition énergétique (qui comporte trois axes), diverses coopérations opérationnelles ont continué à vivre tout au long de l'année 2021 :
- › **Pour l'axe « maîtrise de la consommation et de la pointe électrique »**, des échanges ont eu lieu avec Enedis pour sensibiliser les territoires à l'approche de l'hiver aux tensions offre-demande sur le système électrique, aux risques de délestages, et aux éco-gestes pouvant être mis en œuvre pour limiter les éventuels déséquilibres. Des interventions en réunion de Bureau et au Forum de l'énergie ont par exemple été organisées.
 - › **Pour l'axe « intégration des énergies renouvelables »**, une expérimentation nationale a été lancée en Maine-et-Loire pour « examiner les conditions permettant de mutualiser les coûts de raccordement producteurs entre porteurs de projets photovoltaïques BT concomitants ». Cette expérimentation s'est matérialisée par la signature en 2020 d'une convention de partenariat entre le Siéml, Enedis et Hespul et par sa déclinaison opérationnelle tout au long de l'année 2021. Au total, une dizaine de comités de pilotage et comités techniques se sont tenus et diverses actions ont été engagées par les parties : analyses de cas pratiques théoriques, organisation de webinaire d'information à destination de porteurs de projets photovoltaïque intéressés, réflexions sur les impacts en termes de maîtrise d'ouvrage, etc.
 - › **Pour l'axe « développement vertueux et cohérent des nouveaux usages »**, plusieurs collaborations ont vu le jour et ont permis au Siéml et à Enedis de partager leurs expertises. Un certain nombre de projets portés et pilotés par le Siéml, comme par exemple l'élaboration du schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE) ou encore pour le projet d'autoconsommation collective sur la ZAC de Beuzon, sont enrichis par les échanges entre le syndicat et le gestionnaire de réseau Enedis.

4- CONCLUSION

Rappelons en premier lieu que le contrôle de l'exercice 2021 doit, cette année encore, tenir compte du contexte sanitaire puisque l'année va être marquée par un troisième confinement (de mi-mars à mi-mai) et différents couvre-feux successifs.

Principaux points positifs

- Les raccordements d'installations de production se maintiennent à une tendance progressive en 2021, avec un nombre croissant de raccordements. Cette dynamique permet d'atteindre un taux théorique de production EnR locale de 15,5 % de l'énergie injectée sur le réseau.
- Les réseaux de distribution publique d'électricité présentent des caractéristiques satisfaisantes, avec des parts de linéaires sensibles (aériens nus de faible section, isolation papier et réseaux âgés de plus de 40 ans) relativement faibles par rapport à d'autres concessions similaires. De plus, la qualité et la continuité de fourniture suivent une bonne dynamique, avec un critère B (temps de coupure moyen par usager) en constante diminution depuis plusieurs années et passant même en-dessous de la barre des 60 minutes en 2021.
- Les taux d'incident des réseaux HTA et BT sont relativement faibles et illustrent une relative fiabilité générale des réseaux sur le département, qu'il convient toutefois de suivre dans le temps pour éviter toute dégradation.
- Sur le plan financier, l'échéance de la loi ELAN en novembre 2020 a permis de poursuivre la fiabilisation de la localisation des ouvrages et de faire entrer en concession l'intégralité des colonnes montantes qui n'ont pas été revendiquées par les co-propriétaires. Les travaux d'individualisation et de localisation se poursuivent sur les autres natures de branchements et leur transcription comptable sera effective dans les comptes d'Enedis de 2022.
- Les investissements sur les réseaux sont en légère diminution depuis 2 exercices consécutifs (2020 et 2021) mais connaissent globalement des niveaux relativement stables et conséquents au regard des différentes crises que nous traversons. Notamment, les investissements dédiés aux raccordements (consommateurs et producteurs) et ceux dédiés à la performance et à la modernisation des réseaux sont en augmentation entre 2020 et 2021.
- L'année 2021 a été marquée par la fin du déploiement du compteur Linky en Maine-et-Loire. Si les premières années du déploiement ont été marquée par quelques contestations voire oppositions à la pose des compteurs, le Siéml tient à féliciter Enedis pour la réussite de ce déploiement, la coopération entreprise pour faciliter l'acceptabilité sociétale d'un tel projet, les permanences organisées pour rencontrer les administrés, et le respect des délais prévisionnels.
- Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2020-2023 connaît un rythme de réalisation satisfaisant et en cohérence avec les engagements pris par le concessionnaire. A fin 2021, 70 % de l'engagement financier a déjà été atteint et les travaux de renouvellement techniques envisagés suivent un rythme de réalisation cohérent.
- L'année passée, le Siéml avait souligné son regret global vis-à-vis du manque de concertation des concessionnaires Enedis et EDF et des méthodes « industrielles » qui sont généralement mises en œuvre sur les territoires dans le cadre des projets engagés sur la concession : campagne de vérification des disjoncteurs et campagne d'adaptation des puissances du parc d'éclairage public des collectivités notamment. Cette année, le Siéml tient à remercier les concessionnaires pour leur dialogue constructif dans le cadre notamment de la sensibilisation aux plans de délestages et aux actions de sobriété à engager partout sur les territoires, ou encore pour les actions de formation

proposées aux agents techniques du Siéml et d'Enedis sur des cas pratiques de répartition de maîtrise d'ouvrage complexe.

Principaux points à surveiller

- ➔ Malgré une baisse des consommations observée depuis 2 années consécutives, l'année 2021 a été marquée par un retour à la hausse des consommations d'électricité sur le département (+ 7,7 %) entre 2020 et 2021. Si cette évolution s'explique en partie par la reprise économique post-covid, par la hausse progressive du nombre de clients raccordés à la concession, et par le développement des nouveaux usages, elle ne doit pas faire oublier les enjeux de sobriété qui pèsent sur l'ensemble des acteurs locaux.
- ➔ Certains aspects patrimoniaux sont à contrôler plus spécifiquement pour s'assurer d'une distribution publique de qualité en Maine-et-Loire sur le long terme. Notamment, le réseau HTA reste peu enfoui (36 %), ce qui fait du réseau HTA aérien le principal siège des incidents. De plus, la crise sanitaire a engendré un ralentissement important des investissements sur le réseau, en particulier sur le réseau HTA.
- ➔ Après des hausses successives lors des 3 derniers exercices de contrôle, le nombre de clients mal alimentés (CMA) à l'échelle de la concession a globalement diminué entre 2020 et 2021, mais le nombre de CMA en secteur urbain continue quant à lui à augmenter. Il conviendra donc de suivre les investissements réalisés par le concessionnaire pour renforcer le réseau concédé.
- ➔ Même si cet indicateur ne peut constituer à lui seul un indicateur pertinent pour établir une causalité quelconque avec l'état ou le niveau d'accidentologie des réseaux, le taux d'amortissement des ouvrages de la concession continue d'augmenter et traduit un vieillissement global des infrastructures.
- ➔ Le Siéml tient également à signaler de nouveau le niveau particulièrement élevé du délai moyen entre l'accord client et la facturation intégrant la réalisation des travaux de raccordement. En Maine-et-Loire, ce délai est en moyenne de 132 jours calendaires (contre 124 au niveau national). Si des groupes de travail se sont montés au niveau régional pour améliorer cet indicateur, le Siéml restera particulièrement vigilant à ce sujet, en cohérence avec l'ambition affichée par le gestionnaire de réseau lui-même dans son Plan industriel et humain (PIH) visant à diviser par deux le délai de raccordement d'ici la fin 2022.

Il est proposé au comité syndical, dans les conditions exposées ci-avant :

- **de prendre acte** du rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité pour l'année 2021.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY